



Syndicat National des Personnels
de l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire
Secrétariat Régional du Nord/Pas-de-Calais



STEMO D'Arras, 4 rue de l'Origan – 62000 Arras

Tél : 03 21 59 93 25 - Fax : 03 21 23 12 64

Courriel : pjj.npdc@snpespjj-fsu.org

Formation obligatoire...pas tant que ça !

La D.I.R « Grand nord » avait organisé les 25-26 janvier à Amiens et 28-29 janvier à Roubaix deux sessions de « format(age)ion obligatoire » pour la mise en place du module accueil accompagnement ainsi que la propagande sur le Projet Stratégique National et sa déclinaison régionale (P.S.I.R).

Fort de l'expérience malheureuse du mois de septembre, l'administration avait choisi cette fois-ci d'envoyer au front des associations partenaires pensant par la même désamorcer la colère des personnels contre ce dispositif contraignant.

Les 25-26 janvier à Amiens, c'étaient 40 agents de l'ex-région Picardie qui étaient convoqués.

Après qu'un tract du SNPES-PJJ/FSU ait été distribué, les personnels présents (syndiqués et non-syndiqués) ont fait connaître, aux formateurs du PTF ainsi qu'aux intervenants, leur opposition à cette formation obligatoire. Comment des responsables d'associations d'éducation populaire pouvaient-ils intervenir dans un cadre où les personnels étaient captifs et ceci au service d'un projet politique de plus en plus coercitif...ou le mot éducation ne prend plus que l'apparence d'une incantation dénuée de sens ?

Les agents présents et les militants ont mené le débat de manière combative, le lundi, la session a pris fin à 14h15 sur décision de l'intervenant. Le mardi, suite à un échange téléphonique, c'est le D.I.R.A lui-même qui a mis un terme à la mascarade de son administration à midi.

Le 28 janvier à Roubaix, une trentaine de personnels du Nord et du Pas de Calais étaient sommés de suivre cette formation.

A l'issue de la distribution de tracts du SNPES-PJJ/FSU, le D.I.R.A a débuté la « grand messe » par un monologue sur le P.S.N, le P.S.I.R et les enjeux du module accueil accompagnement (D.2.A).

Le P.T.F lui a emboîté le pas en essayant de justifier le pourquoi de la présence d'associations partenaires et en déplorant l'attitude de « certains personnels » lors de la session d'Amiens quelques jours avant.

Tout comme à Amiens, les personnels présents ont fait valoir leur opposition à cette formation et les militants du SNPES-PJJ ont dénoncé la stratégie perverse de l'administration qui consiste à opposer professionnels de la PJJ et militants associatifs qui se trouvent dès lors instrumentalisés.

Un débat intense a commencé entre le D.I.R.A et les agents.

Ces derniers ont fait connaître leur opposition au D.2.A tant sur le fond que sur la forme.

A force d'exemples très concrets sur la diminution des moyens (financiers et humains), les professionnels présents ont démonté les arguments avancés par l'administration.

Force est de constater que le D.2.A n'est que l'outil d'une politique de plus en plus répressive qui substitue l'activité à l'insertion. Activité, rendue obligatoire, qui prendra tout son sens dans le futur Code Pénal de la Justice des Mineurs.

Le constat a aussi été fait que c'était l'ensemble du dispositif insertion de la P.J.J qui était menacé !

A bout d'arguments, le D.I.R.A a « ajourné » la formation et a renvoyé tout le monde à midi, annulant par la même la journée du lendemain !

Il est temps que l'administration fasse le constat que ces formations obligatoires sont un échec cuisant et que partout en France les personnels de la P.J.J s'opposent au formatage.

Mais ce n'est pas que la forme qui est en cause, c'est aussi le fond !

Au cours des débats, il est apparu que les professionnels sont fortement opposés à la mise en place du Dispositif Accueil Accompagnement. Ce dispositif apparaît comme contre productif et engendrera des effets pervers sur la situation judiciaire des jeunes qui nous sont confiés.

Il entraînera aussi la destruction du dispositif insertion à la P.J.J (avec les postes y afférents).

Des sessions de formation obligatoire sont déjà programmées les 11/12 mars, 1/2 avril et 17/18 mai le SNPES-PJJ/FSU « Grand Nord » exige d'ores et déjà leur annulation !